Madame la Présidente,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation de la Namibie et salue le progrès général dans l’application des recommandations depuis le dernier EPU.

L’Albanie se félicite de la ratification par la Namibie des traités internationaux tels que : Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant ; et La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous attendons du Gouvernement de la Namibie l’adoption rapide du projet de la Loi visant à prévenir la torture et à lutter contre ce fléau.

Au niveau national, l’Albanie salue le renforcement du cadre législatif, afin d’améliorer la protection et la promotion des droits de l’homme, tels que l’adoption de la Loi sur la lutte contre la traite des personnes, la protection des témoins et ou encore l’éducation de base, tout en reconnaissant que des lacunes et des défis importants subsistent, notamment à la mise en place et leur pleine application.

Malgré les mesures prises, la violence fondée sur le genre, en particulier le nombre de viols et d’actes de violence au sein du couple, restent très préoccupante. Nous attendons du Gouvernement l’application complet du plan national 2019-2023 de lutte contre cette violence.

L’Albanie formule les recommandations suivantes :

1. Poursuivre l’application et la mise en place du Programme national pour l’enfance (2018-2022)
2. Renforcer la représentation de la société civile dans le processus décisionnel du pays.

Je vous remercie Madame la Présidente.